

## COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

### Procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2018 à 20h30

#### Convocation du 10 octobre 2018

L'an deux mil dix- huit, le dix-huit octobre à 20 heures30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur COURBE Philippe, Maire

Nombre de Conseillers municipaux : 15      Présents : 13      Procurations : 2

PRESENTS:      COURBE Philippe-MERIC Jean Paul-SEMPROLI Pascale- LAGARDERE Jean louis - LACHAUX Evelyne - LAMBERT Didier -PEYRUSSON Denis- ROSEC Angélique -TURANI I BELLOTO Alexandra- LACOMBE Céline -LABBE Sabrina- CHAZOTTES Martine- BERNARD Pascal

Avaient donné procuration : CABANNES Michel - LARTIGUE RENOUIL Jacqueline-

Secrétaire de séance : Mr MERIC Jean-Paul

#### ORDRE DU JOUR

##### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 Aout 2018**

Ce dernier est approuvé à la majorité par 12 voix pour, 3 contre (Pascal BERNARD- Jacqueline LARTIGUE RENOUIL -Martine CHAZOTTES)

##### **1°-Mise à jour du tableau des effectifs :**

La commune doit tenir à jour un document officiel synthétisant les postes présents dans la collectivité et les effectifs employés correspondants. Compte tenu des avancements de carrière et des départs en retraite, il convient de faire évoluer le tableau des effectifs de la façon suivante :

- La suppression d'un emploi adjoint administratif à temps complet,
- La suppression de deux emplois d'adjoints techniques (35/35<sup>me</sup> et 28/35<sup>ème</sup>),
- suppression de deux emplois agent territoriaux des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- suppression d'un emploi agent territoriaux des écoles maternelles de 1<sup>ème</sup> classe à temps complet
- la suppression d'un emploi adjoint administratif principal de 1<sup>er</sup> classe à temps complet

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

Il est précisé que la commune a actuellement 15 salariés qui représentent environ 14 équivalents temps pleins.

##### **2° - Modification de crédits budgétaires concernant la Caisse des Ecoles :**

Monsieur le Maire expose que l'analyse de l'état des dépenses réalisée en commission des finances, a fait apparaître une insuffisance de crédits au compte alimentation de la cantine (budget annexe de la caisse des écoles). Il conviendrait de créditer le compte « alimentation » de 8000€ supplémentaires, qui pourraient être compensés par une diminution des crédits votés en « charges de personnel » (Budget principal).

Pascal Bernard conteste l'inflation des dépenses sur la cantine alors que les prévisions budgétaires avait déjà été accrues de 15 000€ par rapport à 2017.

Monsieur le Maire précise que le budget est une prévision, que celui de 2018 prenait en compte un rattrapage sur des dépenses de 2017 qui n'avaient pu être honorées, qu'une nouvelle commune (Préchac) était desservie. Il rappelle que le déficit du service prend en compte aussi les fournitures scolaires... Les communes qui affichent un équilibre financier de leur cantine ne comptent pas tout, souvent les salaires liés au service restent sur le budget principal sans être comptabilisé sur le service... Il défend le côté social de la cantine et le fait qu'il a été décidé de ne pas augmenter le prix des repas en 2018.

Pascal Bernard accepte les déficits s'ils concernent les enfants de Bernos, mais n'admet pas qu'ils puissent être créés par la fourniture de repas aux communes voisines.

Monsieur le Maire défend une politique de solidarité vis-à-vis de ces communes qui ont à financer des coûts supplémentaires de transport. Le prix qu'elles payent permet de mieux amortir nos charges fixes.

Jean-Paul Méric précise que la commission « Cantine » a fait des études de simulation sur l'impact du service aux communes externes. Il apparaît que pour atteindre l'équilibre, à effectif de personnel équivalent, il

faudrait augmenter le nombre de repas servis à l'extérieur. Cette étude pourrait être reprise pour clarifier le débat.

Après discussion il est décidé d'effectuer les virements suivants :

Budget commune : virement de crédits :

- Chapitre 012 - Compte 6411 : - 8000 €
- Chapitre 65 - Compte 65761 : + 8000 €

Budget Caisse des Ecoles : crédits supplémentaires :

- Chapitre 011 - Compte 60623 (alimentation) : + 8000 €
- Chapitre 74 - Compte 74748 : + 8000 €

Cette Modification de crédits budgétaires est approuvée par 12 voix pour et 3 contre (Pascal BERNARD-Jacqueline LARTIGUE RENOUIL -Martine CHAZOTTES).

### **3° - Demande de Primes « Certificats d'Economie d'Energie sur le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » :**

Dans le cadre du partenariat avec le SIPHEM, il est proposé de solliciter une prime liée aux travaux d'économies d'énergie, réalisés sur le Foyer (Travaux concernés : changement des menuiseries et de doublage/isolation murs et plafonds du foyer rural pour un montant de travaux de 28 644.78 €).

Après discussion il est décidé à l'unanimité de demander une prime Certificats d'Economie d'Energie sur le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte pour les travaux concernés et ce dans la procédure groupée avec le SIPHEM.

### **4° Avant-projet détaillé d'extension et de rénovation de la mairie et lancement de la consultation des entreprises :**

Jean-Paul Méric fait le point sur l'état d'avancement du projet d'aménagement de la mairie.

La demande de permis de construire est en cours d'instruction. Des remarques ont été faites par l'architecte des Bâtiments de France et elles sont en cours d'être levées par le cabinet Pradal. Le CCTP (Cahier des clauses Techniques particulières) est en cours de rédaction. Dès qu'il sera finalisé, il permettra de lancer l'appel d'offres. L'objectif est de lancer l'appel d'offres le 5 novembre pour une ouverture des plis début décembre. La première tranche de travaux concernant les locaux du Syndicat du Ciron et l'extension du chauffage central bois à la mairie, pourrait se réaliser de mars à juin (coût prévisionnel 140 000€ HT), la tranche conditionnelle d'aménagement de la mairie existante (coût prévisionnel 180 000€HT) pourrait suivre de septembre à décembre, si les finances le permettent...

Pascal Bernard soulève le problème de manque de rigueur du maître d'œuvre notamment par des calendriers de travaux inexistant.

Jean-Paul Méric précise que les entreprises signent un planning en même temps que les marchés, mais que l'on a beaucoup de mal à faire respecter ce planning.

Philippe Courbe rappelle que pour le foyer il y a eu dès le départ des retards et des imprévus qui ont impacté tout le chantier.

Martine Chazotte pense qu'il faudrait appliquer le principe des pénalités de retard.

Après discussion, il est décidé de lancer l'appel d'offres sur le projet d'aménagement de la Mairie (tranche 1 et 2) selon la procédure des marchés public, Décision prise avec 12 voix pour, 2 abstentions (Pascal BERNARD- Jacqueline LARTIGUE RENOUIL) et 1 voix contre (Martine CHAZOTTES).

### **5° Information : projet du lotissement de Lafue-Luret :**

Jean-Paul Méric informe le conseil municipal sur l'avancement du projet de lotissement de Lafue Luret. La dernière réunion de la commission en présence du géomètre maitre d'œuvre et du CAUE de la Gironde a permis de définir le cahier des charges. Ce document doit être maintenant finalisé par G Cluzant géomètre, l'ensemble de la demande de permis fera l'objet d'une décision lors d'un prochain conseil.

Afin de répondre à la nouvelle réglementation, une consultation sera faite auprès d'architectes pour en associer un à la maitrise d'œuvre actuelle.

### **6° Information : Réforme du Code Electoral :**

La nouvelle réforme électorale prévoit une gestion et centralisation des listes par l'INSEE, le Maire ayant en charge d'inscrire et de radier les électeurs selon un certain nombre de règles à respecter. Une commission de contrôle a en charge la validation de la prestation assurée par le Maire. Cette commission formée de façon réglementaire sera composée par : - LACHAUX Evelyne -CABANNES Michel - LAMBERT Didier-LARTIGUE RENOUIL Jacqueline-CHAZOTTES Martine.

## **7 - Questions diverses**

Pascal Bernard interroge sur la non mise à l'ordre du jour du projet d'extension des zones de préemption départementale sur les espaces naturels sensible. Philippe Courbe précise qu'il s'était engagé à une communication préalable dans le FIL de l'Eau.

Pascal Bernard demande s'il y a un suivi de la qualité de l'eau en amont et en aval de la pisciculture de la Gouaneyre ? Madame Lacampagne précise que d'après les techniciens du Syndicat du Ciron des mesures de qualité des eaux sont faites régulièrement, mais que pour l'instant aucun prélèvement n'a été au-dessus des normes requises.

Jean-Paul Méric soulève le problème du manque de respect de la réglementation en matière d'urbanisme par certains propriétaires à l'occasion de travaux (absence de demande de permis, travaux ne respectant pas le projet initial...). Il demande quelle attitude prendre vis-à-vis des contrevenants. Après discussion il est décidé de faire respecter les règles et ce de façon uniforme sur la commune.

**La prochaine réunion est fixée au 6 décembre à 20 heures.**